

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-453

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119282-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
		N° 2026-453

Subvention pour la réalisation d'une étude parcours fraîcheur - Groupement d'intérêt public (GIP) Grand Projet de Ville (GPV)- Décision - Autorisation

Madame Catherine FABRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme métropolitain d'adaptation à la chaleur, Bordeaux Métropole déploie une stratégie ambitieuse de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Ce programme vise à rendre le territoire plus résilient face aux vagues de chaleur, par la création d'une infrastructure de fraîcheur et la combinaison de solutions de court et moyen termes (plan fontaines, oasis urbaines, espaces frais et refuges, solutions « artificielles », études sur le besoin de froid, ...) en agissant à la fois sur les aménagements, les usages et la mobilisation citoyenne.

Parmi les axes structurants de cette stratégie figure le développement de parcours de fraîcheur, identifiés comme d'un des principes de l'armature de fraîcheur métropolitaine (cf. annexe 3 plan de référence « programmer la fraîcheur sur le territoire métropolitain »).

Ces parcours visent à relier des îlots de fraîcheur (espaces végétalisés, fontaines, lieux publics rafraîchis, etc.), en proposant des cheminements favorables en période de forte chaleur, accessibles à tous, lisibles et intégrés dans les pratiques quotidiennes des habitants.

Afin de rendre cette approche pleinement opérationnelle, Bordeaux Métropole a engagé une démarche expérimentale sur le territoire de la rive droite, en partenariat avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Grand Projet de Ville (GPV), déjà impliqué dans des projets d'aménagements urbains intégrant les enjeux de transition écologique.

Les réflexions sur ce territoire portent plus spécifiquement sur la proposition d'identification des parcours fraîcheur de proximité pouvant constituer une « deuxième peau » du Parc des Coteaux.

Ces parcours fraîcheur revêtent une vocation sociale pour faciliter l'accès à une nature de proximité pour habitants (notamment les populations les plus vulnérables), et favoriser des lieux de sociabilité à travers le développement d'usages, en sortant des limites physiques du parc.

Partant de cette approche, trois grands objectifs ont été identifiés pour guider le projet de la « seconde peau » du parc des Coteaux :

- connecter les parcs de la plaine, des coteaux et du plateau,
- faciliter les cheminements, les déambulations et l'accès aux espaces de nature depuis les Quartiers,
- amplifier les trames vertes et bleues, les corridors de biodiversité et renforcer l'émergence d'îlots de fraîcheur urbains.

La mission confiée au GIP GPV vise à explorer, sur ce secteur test, les conditions concrètes d'identification, d'activation et d'appropriation des parcours de fraîcheur de « deuxième peau ».

Après une phase de redéfinition des enjeux de la trame Est/ouest du Parc des Coteaux, une 2e phase de travail vise l'expérimentation de fiches actions sur les voiries connectant aux entrées du Parc des Coteaux.

Cette approche localisée et coconstruite avec les communes permet d'éprouver les hypothèses de la stratégie métropolitaine à l'échelle d'un quartier, et d'identifier des modalités concrètes de déploiement transposables à d'autres secteurs du territoire.

De fait, un premier volet de cette expérimentation a été menée en 2025-2026 sur les communes de Cenon et Bassens (cf. délibération n° N° 2025-280), permettant d'identifier des parcours fraîcheur à prioritaires à programmer (cf. annexe 1 et 2 – Fiches action Parcours frais Cenon et Bassens).

Le deuxième volet, objet de cette délibération vise à transposer la démarche sur les communes de Lormont et Floirac.

Budget prévisionnel

Il est proposé d'accorder, en 2026, une subvention de 5 000€ en fonctionnement au GIP-GPV qui contribuera au financement de l'ingénierie d'animation et d'étude pour la réalisation de cette étude « Seconde peau des Coteaux », au titre du programme métropolitain d'adaptation à la chaleur.

Ce montant équivaut à env. 30% du montant total estimé des dépenses éligibles au titre du projet, d'un montant prévisionnel estimé de 30 000 euros, co-financés par Bordeaux Métropole (10 00€ sur 2025 et 2026), la Banque des Territoires (10 000€) et le GPV sur fond propre (10 000€).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé.

VU la délibération n°39743 du 7 juin 2024 approuvant le programme « métropole rafraichissante ».

VU la délibération n° N° 2025-280 du 11 juillet 2025 approuvant l'attribution d'une subvention au GPV pour la réalisation du 1er volet de l'étude et de cas test d'opérationnalisation de parcours fraîcheur dans le cadre du programme d'adaptation à la chaleur,

VU la demande formulée par l'organisme n° 2026-00075 pour programme d'adaptation à la chaleur,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention maximale de 5 000€ en faveur du GIP GPV pour la réalisation de ce 2e volet de l'étude Seconde peau du parc des Coteaux,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les conditions de versement des subventions accordées,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2026, budget 05, chapitre 65 et article 657381.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--